



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 35
Voix favorables : 35
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 13/06/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 22 – FC - 003

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la FCV2A*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté d'administration et communication en date du 17 février 2023 et du 14 avril 2023,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 6 juin 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la FCV2A ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Licences

L3-MENTION-AES-L3-ARSEO-FC-2023-2024

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-JURISTE-DE-COPROPRIETE-FC-L3-2022-2023 V2

Masters

MCC-MASTER-MENTION-DROIT-DE-LA-SANTE-PT-Expert de justice, professionnels de santé-FC-M2-2023-2024 V2

Diplômes d'université

MCC-DU-EXPERTISE JUDICIAIRE, KINESITERAPEUTHE-FC-2023-2024 V2

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	AC	
MENTION	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	
PARCOURS TYPE	Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Les personnes relevant de la Formation Continue (hors contrat d'alternance) doivent suivre un stage alterné obligatoire de 12 semaines minimum.		
Autres modalités		
Ce parcours est ouvert en contrat d'apprentissage et de professionnalisation		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Une épreuve de seconde chance vient modifier la note de session initiale (sauf UE PPA). Elle concerne les UE dont la note de session initiale < 10/20. L'épreuve de seconde chance est une épreuve orale qui porte sur les matières où l'apprenant n'a pas eu la moyenne dans le cadre du contrôle continu. Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues en session initiale sont conservées permettant ainsi le calcul d'une nouvelle moyenne à l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		

LICENCE 3		Administration Economique et Sociale											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5																
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC01 : - Utiliser les outils numériques de référence																
UE	S1	UE 1 : Outils informatiques			15	15	3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	
Matière	S1	Outils bureautiques	porteur		9	15											Berthelot	
Matière	S1	Les systèmes d'information et sécurité informatique	porteur		6												UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC02 : Exploiter des données à des fins d'analyses																
UE	S1	UE 2 : Outils d'analyse et gestion de projet			22,5	7,5	3,5	3,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	
Matière	S1	Recherche documentaire et veille informationnelle	porteur		7,5												SCD (pas de notes)	
Matière	S1	Gestion de projets durables	porteur		15	7,5											UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC04 : se positionner vis-à-vis d'un champ professionnel																
UE	S1	UE 3 : La structuration de l'environnement professionnel			51		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Introduction à la transition sociétale	porteur		21												UT Capitole	
Matière	S1	Structuration et réglementation du secteur public	porteur		15												UT Capitole	
Matière	S1	Structuration et réglementation des secteurs privé et associatif	porteur		15												UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC07 1/2 : Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale																
UE	S1	UE 4 : outils de gestion des organisations			45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Comptabilité publique	porteur		15												DGFIP	
Matière	S1	Comptabilité analytique et contrôle de gestion	porteur		15												Berthelot	
Matière	S1	savoir lire un budget (compliance et finance durable)	porteur		15												UT Capitole	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC06 : Appréhender le monde de l'administration économique et sociale																
UE	S1	UE 5 : Ecosystème de l'entreprise			45		6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Entreprise, développement durable	porteur														Berthelot	
Matière	S1	Fonctionnement du marché et économie du travail	porteur														Berthelot	
Bloc	S1	Bloc de compétences RNCP35923BC03 1/2 : S'exprimer et communiquer à l'oral																
UE	S1	UE 6 : Langues vivantes et Voltaire			30	5	5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		3			Oral	1	une note par matière
Matière	S1	Voltaire	porteur														Note Voltaire obligatoire et suivi des modules en	
Matière	S1	Langue vivante 1	porteur		15													
Matière	S1	Langue vivante 2	porteur		15													
		Total semestre 5			178,5	52,5	30											

LICENCE 3		Administration Economique et Sociale											1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 6																
Bloc	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC05 : Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle																
UE	S2	UE 7 : environnement juridique de l'entreprise			60		8	8	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
Matière	S2	introduction au droit privé et au droit des contrats			30													UT Capitole
Matière	S2	droit des sociétés	porteur		30													UT Capitole
Bloc	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC07 2/2 : Utiliser les techniques et outils de gestion de l'administration économique et sociale																
UE	S2	UE 8 : Accompagner le parcours professionnel			90		11	11	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
	S2	droit du travail (relations individuelles et rapports collectifs)	porteur		35													UT Capitole
Matière	S2	RH et GPEC (Avec séminaire applicatif: le bulletin de paie)	porteur		55													UT Capitole
	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC08 : Développer les pratiques professionnelles dans l'administration économique et sociale																
UE	S2	UE 9 : Nouveaux défis de l'entreprise			30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		4			Oral	1	une note par matière
Matière	S2	Nouveaux contextes et nouvelles formes du travail	porteur		7,5													Berthelot
Matière	S2	Sécurité informatique, e-reputation, RGPD	porteur		7,5													UT Capitole
Matière	S2	Amélioration continue, qualité et évaluation	porteur		7,5													Berthelot
Matière	S2	R&D - Propriété intellectuelle	porteur		7,5													UT Capitole
Bloc	S2	Bloc de compétences RNCP35923BC03 2/2 : S'exprimer et communiquer à l'oral																
UE	S2	UE 10 : Langues vivantes			30		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	1	une note par matière
Matière	S2	Langue vivante 1	porteur		15													Berthelot
Matière	S2	Langue vivante 2	porteur		15													Berthelot
UE	S2	UE 11 : Projet professionnel appliqué/stage et accompagnements individualisés																
Matière	S2	PPA	porteur		37,5		5	5			CT (Contrôle terminal)					Mémoire/Soutenance		UTC/Berthelot
		Total semestre 6			180	67,5	30											
		Total année			358,5	120	60											

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf après décision du Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE6). Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités		
Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'UE6 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Il est organisé une session de seconde chance donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. La session de seconde chance pour les 2 semestres aura lieu au mois de juin ou de septembre. Peuvent se présenter en seconde chance tous étudiants ajournés à un semestre quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant « admis par compensation » ne peut pas bénéficier de la seconde chance. L'étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l'exception des UE en contrôle continu qui sont reportées en seconde chance. Les épreuves de la session de seconde chance, prennent la forme d'oraux, lorsqu'il existe un tirage au sort entre plusieurs matières en session 1, un nouveau tirage est organisé en session de seconde chance.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Expertise de justice, professionnel de santé	
Session M1	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3					Oui	Oui					
Bloc	S1	34081BC01 - Usages avancés et spécialisés - Expertise : du bon usage des ressources numériques des outils numériques											
UE	S1	UE 1 :			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3			
Matière	S1	formation à la recherche documentaire - usage raisonné de legifrance	6	3									
Matière	S1	méthodologie de recherche et d'évaluation des ressources scientifiques	4	3									
Matière	S1	prise en charge des données de santé	1,5	8,5									
Bloc	S1	34081BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés											
UE	S1	UE 2 :			12,5	12,5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	4			
Matière	S1	le système de santé(établissements de santé, établissements médico-sociaux)	1,5	38			Non	Oui					
Matière	S1	droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés - droit de la relation de soin	5	36			Non	Oui					
UE	S1	UE 3 :			12,5	12,5	Oui	Oui					
Matière	S1	responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24									
Matière	S1	responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3	
Matière	S1	assurances et indemnisation	6	21			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Ecrit	1,5	
		Total semestre 3	43,5	154,5	30								

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de santé								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature		Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 4					Oui	Oui					
Bloc	S2	34081BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances : mener, rédiger et présenter une expertise											
UE	S2	UE 4 :			5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)				travail sur dossiers avec présentation orale ou QCM
Matière	S2	législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans la cadre de l'indemnisation du dommage corporel)	6	6									
Matière	S2	méthodologie juridique et validation scientifique	3	4,5									
Matière	S2	analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5									
UE	S2	UE 5 :			9	9	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3	réalisation d'une expertise et présentation orale
Matière	S2	méthodologie de l'expertise	3	3									
Matière	S2	schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre spécifique	10										
Matière	S2	cas pratique : la transaction	1,5										
Bloc	S2	34081BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel - Structuration, acteurs et évolutions de l'expertise en santé											
UE	S2	UE 6 :			9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3			peut prendre diverses formes dont des qcm, cas pratiques...
Matière	S2	organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12									
Matière	S2	expertise administrative : particularités missions procédures	1,5	1,5									
Matière	S2	l'expert en procédure pénale	1,5	3									
Matière	S2	la transaction en dommage corporel	4,5	15									
Matière	S2	Le sapiteur, le collègue d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5									
Matière	S2	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5									
UE	S2	UE 7			7	7	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	3			mises en situation professionnelle sur la base de cas pratiques avec présentation orale de groupe
Matière	S2	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3									
Matière	S2	Evaluation médicale du préjudice	8,5	9									
Matière	S2	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6									
Matière	S2	Outils spécifiques d'analyse du mouvement	3										
		Total semestre 4	69	85,5	30								
		Total année	112,5	240	60							7,5	
			352,5										

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise judiciaire, kinésithérapeute
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.		
Le Président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne annuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les Unités d'enseignements sont capitalisables dès lors que le stagiaire obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise judiciaire, kinésithérapeute								Session Unique			Observation session d'examens
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
										Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1				5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			le contrôle continu pourra prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	formation à la recherche documentaire - usage raisonné de legifrance	6	3									
Matière	ANNUEL	méthodologie de recherche et d'évaluation des ressources scientifiques	4	3									
UE	ANNUEL	UE 2				12,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3	
Matière	ANNUEL	responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24									
Matière	ANNUEL	responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21									
UE	ANNUEL	UE 3				5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				travail sur dossiers avec présentation orale ou QCM
Matière	ANNUEL	législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans la cadre de l'indemnisation du dommage corporel)	6	6									
Matière	ANNUEL	méthodologie juridique et validation scientifique	3	4,5									
Matière	ANNUEL	analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5									
UE	ANNUEL	UE 4				9	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3	réalisation d'une expertise et présentation orale
Matière	ANNUEL	méthodologie de l'expertise	3	3									
Matière	ANNUEL	schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre spécifique	10										
Matière	ANNUEL	cas pratique la transaction	1,5										
UE	ANNUEL	UE 5				9	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			peut prendre diverses formes dont des qcm, des mini-cas pratiques...
Matière	ANNUEL	organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12									
Matière	ANNUEL	expertise administrative : particularités missions procédures	1,5	1,5									
Matière	ANNUEL	l'expert en procédure pénale	1,5	3									
Matière	ANNUEL	la transaction en dommage corporel	4,5	15									
Matière	ANNUEL	Obligations déontologiques de l'expert		3									
Matière	ANNUEL	Le sapiteur, le collègue d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5									

Diplôme d'Université		Expertise judiciaire, kinésithérapeute								Session Unique			Observation session d'examens
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 6				7	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	3			mises en situation professionnelle sur le base de cas pratiques retravaillés en groupe avec présentation orale de groupe
Matière	ANNUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3									
Matière	ANNUEL	Evaluation médicale du préjudice	8,5	9									
Matière	ANNUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6									
Matière	ANNUEL	Outils spécifiques d'analyse du mouvement	3										
		Total semestre 4	107	138,00								6	
		Total année	245										